

LE PRIX COURANT

(THE PRICE CURRENT)

REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Propriété Immobilière, Etc.

EDITEURS :

LA COMPAGNIE DE PUBLICATIONS COMMERCIALES
(The Trades Publishing Co.)

25, Rue Saint-Gabriel, - MONTREAL

TELEPHONE BELL MAIN 2547

ABONNEMENT	MONTREAL ET BANLIEUE - \$2.50	PAR AN.
	CANADA ET ETATS-UNIS - 2.00	
	UNION POSTALE - - - - - Frs 20.00	

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins qu'une année complète.

L'abonnement est considéré comme renouvelé si le souscripteur ne nous donne pas avis contraire au moins quinze jours avant l'expiration, et cet avis ne peut être donné que par écrit directement à nos bureaux, nos agents n'étant pas autorisés à recevoir de tels avis.

Une année commencée est due en entier, et il ne sera pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages ne sont pas payés.

Nous n'accepterons de chèques en paiement d'abonnement, qu'en autant que le montant est fait payable au pair à Montréal.

Tous chèques, mandats, bons de poste, doivent être faits payables à l'ordre de : "LE PRIX COURANT."

Nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes demandes de renseignements. Adressez toutes communications simplement comme suit :

LE PRIX COURANT, Montréal.

Notre Numéro Spécial du Printemps.

Nous publions ci-dessous une lettre de la maison E. C. Atkins & Co., Inc., de Indianapolis, Ind., relativement à notre numéro spécial du printemps 1908.

Cette maison, la plus importante du monde, sans doute, dans la manufacture des soies, est bon juge dans la matière, puisqu'elle-même a publié à maintes reprises des catalogues, brochures, etc., qui ont fait l'admiration de tous ceux à qui ils étaient adressés.

Il nous fait plaisir que nos efforts soient ainsi reconnus de personnes aussi compétentes que MM. E. C. Atkins & Co.

Indianapolis, Ind., 6 mai 1908.

LE PRIX COURANT,

Montréal, Qué., Canada.

Messieurs —

Nous accusons réception de votre splendide numéro et nous désirons vous dire que vos publications Canadiennes s'avèrent certainement au premier rang rapidement. Nous avons reçu une de ces publications qui était si attrayante que nous sommes contents obligés d'écrire à féliciter les éditeurs. Nous faisons une chose en ce qui vous concerne, votre numéro que nous venons de recevoir nous fait honneur sous tous les rapports.

Les Etats-Unis devront se remuer pour atteindre la hauteur de ce que les Canadiens accomplissent.

E. C. Atkins & Co., Inc.,
Dépt. de la Publicité.
Votre dévoué, H. T. Benham.

Indianapolis, Ind., May 6th, 1908.

"LE PRIX COURANT",

Montreal, Que., Canada.

Gentlemen —

We acknowledge receipt of your splendid edition and wish to say that Canadian publications are certainly coming to front rapidly. We were in receipt of one of them sometime since that was so attractive that we felt obliged to write and congratulate them. We find ourselves doing the same so far as you are concerned, for the issue that we have just received is certainly creditable in every particular.

United States is going to have to get up early in the morning in order to keep pace with what the Canadians are accomplishing.

E. C. Atkins & Co., Inc.,
Advertising Dept.
Yours truly, H. T. Benham.

mais il est certain qu'un certain nombre d'actionnaires ne sont pas en mesure d'opérer le versement qui leur est demandé.

Comme nous l'avons dit précédemment, l'actif de la Banque de St-Jean figure au rapport des banques incorporées pour une somme de \$970,845 et le passif envers le public pour un total de \$617,300. L'écart est considérable et, à première vue, on pouvait supposer à bon droit qu'après le paiement des billets en circulation (\$214,414) et de la balance due au gouvernement provincial (\$42,214) qui jouissent d'un premier privilège, la balance d'actif (\$714,217) serait plus que suffisante pour rembourser le montant intégral des dépôts, soit \$359,152.

L'appel d'un versement de \$50,000 à effectuer par les actionnaires indique que les faits ne concordent en aucune façon avec les espérances des amis de la Banque de St-Jean. En admettant qu'à l'aide de ces \$50,000 on parvienne à payer piastre pour piastre la totalité des dépôts du public, il ressortirait une perte d'actif d'environ \$400,000 ou, en d'autres termes, que l'actif porté au bilan pour \$970,000 n'aurait qu'une valeur approximative de \$570,000.

Mais l'appel des 10 p.c. soit \$50,000 sera-t-il suffisant pour éteindre le passif envers le public, c'est plus que nous ne pourrions affirmer.

Les directeurs de la banque sont loin d'être communicatifs. D'après le compte rendu d'une assemblée des directeurs à laquelle étaient également présents le curateur, M. Tancrede Bienvenu, et le secrétaire de l'Association des Banquiers, M. John Knight, les questions posées au Président de la Banque relativement à certaines transactions spéciales sont restées sans réponse satisfaisante.

Aussi, fut-il décidé à cette assemblée, qu'abandonnant la clause de l'Acte des Banques qui permet à une banque momentanément gênée de suspendre ses opérations pendant 90 jours, les directeurs demanderaient à la Cour de nommer immédiatement un liquidateur.

UNE APPRECIATION

Je vous remercie sincèrement "Le Soir" de Québec, des remarques flatteuses que vous adressez, contenues dans son numéro du 9 mai courant. Voici ce qu'il en dit :

LE "PRIX COURANT"

Nous accusons réception du magnifique numéro de luxe de la revue financière et commerciale intitulée "Le Prix Courant". Cette revue est on ne peut plus intéressante et les articles qui y sont publiés, traitent de plusieurs sujets, ne manquent pas de plaire aux nombreux lecteurs et hommes d'affaires du pays. Ses directeurs méritent nos félicitations.

LA BANQUE DE ST-JEAN

La "Gazette du Canada", dans son dernier numéro, donne avis qu'à une assemblée du Bureau des Directeurs de la Banque de St-Jean il a été adopté une résolution à l'effet de faire un appel de 10 p.c. représentant le 7^e versement sur le capital-actions souscrit. En conséquence de cette résolution, les actionnaires devront opérer, le 10 juin prochain, un versement de \$10 par action inscrite à leur nom.

Cet appel devrait apporter régulièrement \$50,020 à la Caisse de la Banque,